

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 34 000 sites 4G autorisés au 1^{er} avril 2017

Maisons-Alfort, le 4 avril 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} avril, **33 625 sites sont autorisés, dont 29 247 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Durant le mois de mars :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** ont progressé sur une tendance comparable à celle du mois dernier, avec une augmentation de 3,1 % (3,2 % pour février 2017) ;
- les **misés en service de sites 4G** ont augmenté de **2,3 % (2 % le mois dernier)**.

En France, 4 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G en France :

- 25 103 sites¹** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 4,9 % sur un mois)**.
- 20 493 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 6,3 % sur un mois)**.
- 21 925 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 3,2 % sur un mois)**.
- 964 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 16,7 % sur un mois)**.

Pour mémoire, la bande 700 n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

Outre-Mer, **1 349 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP pour le déploiement de la 4G dans plusieurs territoires :

- 717 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz.**
- 908 sites sont autorisés dans la bande 1 800 MHz.**
- 198 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.**

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (11 642 sites, + 521 en mars)
2. SFR (11 122 sites, + 435 en mars)
3. Orange (10 817 sites, + 317 en mars)
4. Free Mobile (8 068 sites, + 130 en mars)

En mars, les nouvelles autorisations en bande 1800 MHz sont restées dynamiques, avec une croissance de + 6,8 % (3,1 % pour l'ensemble des bandes de fréquences).

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Cet observatoire du déploiement des réseaux mobiles est disponible en version cartographique pour suivre les déploiements dans les différents territoires : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public administratif placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise notamment l'implantation des sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Rejoignez-nous sur :



[twitter/anfr](https://twitter.com/anfr)



[dailymotion/anfr](https://dailymotion.com/anfr)



[flickr/anfr](https://www.flickr.com/photos/anfr/)



[linkedin/anfr](https://www.linkedin.com/company/anfr/)